

### Avant le cours :

- je me présente en portant mon masque et attend que les professeurs d'EPS m'invitent à entrer;
- en rentrant, je me désinfecte les mains avec le gel hydro alcoolique en respectant les distances nécessaires.

#### Vestiaires :

- je passe brièvement dans les vestiaires pour y déposer mes affaires ;
- Il est préférable de venir avec sa tenue d'EPS déjà sur soi.

## Sanitaires :

- j'accède aux sanitaires de manière très limitée, uniquement lorsque mon professeur m'y autorisera;
- je dois donc apporter une gourde ou une bouteille pour me déshydrater;
- je dois aussi apporter une serviette de toilette pour me protéger et protéger les autres.

### Pendant le cours :

- j'ôte mon masque à la demande du professeur, je dois donc me munir d'un sachet pour le ranger proprement;
- si je le désire ou si on me l'a prescrit, je peux néanmoins garder mon masque sur le visage;
- si je suis inapte ou inactif, je dois garder mon masque sur le visage.

# À la fin du cours :

- je dois désinfecter le matériel que j'ai utilisé avec les produits proposés par les professeurs;
- je repasse très brièvement dans les vestiaires pour récupérer mes affaires ;
- je sors des vestiaires en portant le masque sur le visage.

### Les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) :

- certaines APSA ne seront pas proposées dans l'immédiat et seront remplacées par d'autres activités;
- les modes de pratique des APSA seront modifiés pour être mieux adaptés au protocole (éviter les contacts directs etc) :
- les évaluations trimestrielles et certificatives seront adaptées, ceci dans le respect des termes du protocole et afin que les élèves aient le plus de chance de réussite possible.

"Ce protocole est susceptible d'évoluer au regard des mesures ministérielles à venir."

L'équipe EPS du Lycée Apollinaire

NB = L'équipe EPS s'est appuyée sur les textes officiels. A ce titre, le protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires et le plan de continuité pédagogique doivent servir d'appui aux ajustements à prévoir en ce qui concerne l'organisation et l'enseignement de la discipline EPS, https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467 Le protocole traduit les prescriptions émises par les autorités sanitaires pour qu'elles soient applicables dans le cadre de l'école.(mise à jour le 26 août 2020) https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-anneescolaire-2020-2021-305630 Des fiches repères thématiques pour chaque situation liée au temps scolaire précisent les modalités d'organisation, une concerne plus spécifiquement l'EPS https://www.education.gouv.fr/media/71367/download